

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE GRENOBLE

2 Place de Verdun  
BP 1135

38022 Grenoble Cedex  
Téléphone : 04.76.42.90.00  
Télécopie : 04.76.51.89.44

Greffe ouvert du lundi au vendredi de  
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00



E21000104 / 38

Monsieur le Maire  
LES DEUX ALPES  
Mairie  
38860 LES DEUX ALPES

Dossier n° : E21000104 / 38  
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Objet :** Enquête portant sur l'étude d'impact du permis d'aménager de reprofilage la piste de ski de la Fée 1 sur le territoire de la commune de Les Deux Alpes (Isère)

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Robert MARIE, demeurant 7rue Honoré de Balzac, GRENOBLE (38100) (tel : 04 76 20 09 52 ; portable : 06 30 03 93 78) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,

Pour attribution :  
.....*Chausson*.....

Pour information :

- Le Maire
- Adjoint *A. Argente*
- D.G.S.
- D.G.A.
- Secrétariat Général
- Services Techniques
- Finances / Marchés Publics
- Urbanisme
- Ressources Humaines
- Autres : .....
- .....

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

02/06/2021

N° E21000104 /38

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

**CODE : 6**

Vu enregistrée le 21/05/2021, la lettre par laquelle Monsieur le Maire de LES DEUX ALPES demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*Enquête portant sur l'étude d'impact du permis d'aménager de reprofilage la piste de ski de la Fée 1 sur le territoire de la commune de Les Deux Alpes (Isère) ;*

Vu le code de l'environnement ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Robert MARIE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Maire de LES DEUX ALPES et à Monsieur Robert MARIE.

Fait à Grenoble, le 02/06/2021

Pour le président,  
Le vice-président,



Stéphane WEGNER